

es objectifs du SIAO :

- Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement,
- Traiter avec équité les demandes, orienter en fonction des besoins et non plus par défaut,
- Coordonner les acteurs de la veille sociale jusqu'au logement, améliorer la fluidité hébergement - logement,
- Participer à la construction d'observatoires locaux.

Présentation synthétique des dispositifs d'hébergement d'insertion, de logements de transition ou adaptés

Compétence SIAO

- Les CHRS
- L'hébergement de stabilisation

Compétence logements adaptés

- Les résidences sociales
- Les maisons-relais
- Les résidences d'accueil

Compétence hébergement temporaire

- L'Allocation Logement Temporaire (ALT)

Compétence ARS

- Lits Halte Soins Santé (LHSS)
- Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)

Compétence Conseil Général

- Centre maternel

CHRS

Centre d'Hébergement et
de Réinsertion Sociale

Le public accueilli

Le CHRS accueille des personnes et des familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion.

Durée du séjour

L'admission est fixée selon une durée déterminée en fonction de chaque situation. Celle-ci est réévaluée selon un bilan de la situation au moins tous les six mois.

Fonctionnement SIAO 35

Une demande unique sera faite pour l'ensemble des structures d'Ille et vilaine. Les demandes d'hébergement seront centralisées par le SIAO 35, qui se chargera de réunir en commission les partenaires pour déterminer l'orientation en fonction de la situation et des souhaits de l'utilisateur. L'Aide Sociale à l'Hébergement sera déterminée lors de la commission par le représentant de l'Etat. Après accord du responsable de l'établissement, la personne pourra intégrer la structure. En cas de manque de place disponible, le dossier sera placé sur liste d'attente valable 3 mois, après cette date, la demande sera à renouveler.

Leurs missions

Les CHRS constituent une **solution d'hébergement temporaire** assurant l'accueil et l'accompagnement de personnes confrontées à des difficultés spécifiques en vue de favoriser l'adaptation à la vie active et l'aide à l'insertion sociale et professionnelle.

Les missions sont définies plus précisément dans le référentiel national des prestations du dispositif « accueil-hébergement-insertion » (30 juin 2011).

Le CHRS met en place **un suivi individualisé** pour toute personne prise en charge dans le cadre de l'hébergement: accompagnement dans la vie quotidienne et dans les démarches.

Un référent social est nommé pour chaque personne ou ménage accueilli afin d'assurer son accompagnement.

Type d'habitat

Les structures disposent d'hébergements avec des places en collectif ou en diffus (chambres individuelles ou à plusieurs ou logements dans certains cas; hébergements éclatés, regroupés ou mixtes).

Les personnes accueillies dans les CHRS acquittent une participation financière à leur frais d'hébergement et d'entretien. Celle-ci est fixée par le préfet sur la base d'un barème établi par arrêté du ministre chargé de l'action sociale et du ministre chargé du budget. Le barème tient compte des ressources de la personne ou de la famille accueillie et des dépenses restant à sa charge pendant la période d'accueil. Elle varie entre 20 et 40 % lorsque la restauration est assurée sur place et entre 10 et 15 % lorsque la personne ou la famille doit subvenir par elle-même à ses besoins alimentaires

Les documents remis lors de l'admission prévus par la loi 2002-2:

- Le livret d'accueil
- La charte des droits et des libertés
- Le contrat de séjour
- Le règlement de fonctionnement
- Le projet d'établissement ou de service
- La liste des personnes qualifiées

La participation des usagers au sein de l'établissement:

- Le conseil de la vie sociale
- Groupes d'expression

L'hébergement de stabilisation

Le public accueilli

Le centre d'hébergement accueille des hommes et des femmes seul(e)s ou en couple, avec ou sans enfant. Tous sont en difficultés sociales et sans domicile fixe. Ces personnes ont pu avoir un passé plus ou moins long dans le dispositif d'hébergement, avoir un état de santé parfois dégradé et des ressources généralement insuffisantes pour accéder au logement social ordinaire.

Leurs missions

L'objectif poursuivi est d'offrir à des personnes à la rue une alternative d'hébergement de durée moyenne à haut seuil de tolérance, conçue autour d'un séjour souple et individualisé. Dans ce cadre un accompagnement social continu permet aux personnes de se poser, se ressourcer et de reconstruire un projet d'insertion en direction des dispositifs de droit commun de l'insertion et du logement.

Durée du séjour

La durée de séjour n'est pas limitée, l'objectif étant la réorientation de l'usager vers des dispositifs plus durables et plus adéquats à sa situation. Toutefois, la durée d'hébergement et son renouvellement peuvent être précisés par les responsables d'établissements.

Type d'habitat

Les structures disposent d'hébergement avec des places en collectif ou en diffus (chambres individuelles ou à plusieurs ou logements dans certains cas; logements éclatés, regroupés ou mixtes).

Fonctionnement SIAO 35

De la même manière pour les places en CHRS, une demande unique de stabilisation sera faite pour l'ensemble des structures d'Ille et vilaine. Les demandes d'hébergement seront centralisées par le SIAO 35, qui se chargera de réunir en commission les partenaires pour en faire l'orientation en fonction de la situation et des souhaits de l'usager. Après accord du directeur de l'établissement, la personne pourra intégrer la structure. En cas de manque de place disponible, le dossier est placé sur liste d'attente valable 3 mois; après cette date, la demande est à renouveler.

⇒ [Détails des structures en annexe](#)

Leurs missions

Accueillir et héberger dans un logement foyer (conventionné à l'APL) des personnes en difficulté sociale et/ou économique ayant un besoin de logement temporaire (1 an en moyenne) lié à la mobilité ou dans l'attente d'un logement durable, en capacité d'occuper un logement autonome. La résidence sociale peut spécifiquement accueillir de jeunes travailleurs(F.J.T) et des travailleurs migrants.

Type d'habitat

Elles offrent des modalités de logement collectif (associant logements privatifs et espaces collectifs).

Durée de séjour

1 mois renouvelable sans limitation de durée mais la vocation d'accueil temporaire est rappelée généralement dans le projet social (accueil variant selon les situations entre 1 mois et 2 ans).

GESTIONNAIRE	COORDONNEES	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE	LIEU	PLACES AUTORISEES Au 31/12/2013	PLACES INSTALLEES AU 31/12/2013
LES AMITIES SOCIALES	11 rue de la Mabilais 35 000 Rennes 02 99 67 56 00	RESIDENCE SOCIALE 2 boulevard de Verdun	Rennes	57	64
		F.J.T. ROBERT REME 6 avenue Gros Malhon	Rennes	128	153
		F.J.T. LES GANTELLES 21 rue Franz Heller	Rennes	126	150
		F.J.T. BOURG L'VEQUE 30 rue de Brest	Rennes	203	213
TY AL LEVENEZ	37 avenue R.P. Umbricht 35 407 Saint Malo 02 99 40 29 80 info@centrevarangot.com	F.J.T. MARIE LA CHAMBRE 3 avenue Fontaine au Bonhomme	Saint-Malo	105	105
		F.J.T. PATRICK VARENGOT 37 avenue du R.P Umbricht	Saint-Malo	87	87
COALLIA	22 rue Bahon Rault 35 000 Rennes 02 99 84 21 80	RESIDENCE SOCIALE - FTM 22 rue Bahon Rault	Rennes	38	38
		RESIDENCE SOCIALE - Les 4 Fraîches	Le Rheu	32	32
EMMAÛS	Beauvoir Bazouges 35 630 Hédé 02.99.45.45.36 emmaus.rennes@wanadoo.fr	RESIDENCE SOCIALE Beauvoir Bazouges	Hédé	34	34
AGR'EQUIP	La Bonnerie 35340 La Bouexière 02 99 62 62 62	RESIDENCE SOCIALE	la Bouexière	8	8
LES AJONCS	10 rue Gaston Tardif 35000 Rennes 02.99.31.46.91 accueil@lesajoncs.fr	RESIDENCE SOCIALE Rue Gaston Tardif	Rennes	14	14
ARPEJ	contour Antoine de St Exupéry 35 170 BRUZ 02 99 05 92 10	RESIDENCE SOCIALE Campus de Ker Lann	Bruz	95	95
ALFADI	11 avenue Gros Malhon 35 000 Rennes 02 99 86 79 30 asso.alfadi@wanadoo.fr	RESIDENCE SOCIALE Boulevard Villebois Mareuil	Rennes	15	15
ESSOR MISTRAL	21 Rue de Vouzières 35 000 Rennes 09 61 32 65 01	RESIDENCE SOCIALE Rue Poullain Duparc	Rennes	13	13
MAPAR	2 rue Claude Chantebel 35 600 Redon 02 99 72 14 39 contact@mapar.fr	F.J.T. MAPAR 2 rue Claude Chantebel	Redon	167	167
TREMPIN	13 rue Pasteur 35500 Vitré 02 99 74 61 73 accueil.habitat@tremplin-vitre.org	F.J.T.TREMPIN 13 rue Pasteur	Vitré	110	110
A.M.E.F.J.T.	St Joseph de Préville - 22 bd Marbeuf 35000 Rennes 02 99 14 21 00 residence-preville@numericable.fr	FJT Saint Joseph de Préville 20/22, Boulevard Marbeuf	Rennes	109	109
POSABITAT	Promenade du Gué Maheu 35 300 Fougères 02 99 94 39 50	F.J.T. POSABITAT Promenade du Gué Maheu	Fougères	186	186
TOTAL				1 527	1593

Leurs missions

Accueillir dans un logement foyer des personnes au faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme, sans relever, toutefois, de structures d'insertion de type CHR. Elles constituent une forme particulière de résidence sociale.

Type d'habitat

Structure de taille réduite comportant entre 20 et 25 logements, alliant logements privatifs et espaces collectifs. Présence en journée d'un hôte, ou d'un couple d'hôtes, ayant une qualification ou une expérience reconnue dans le domaine social et/ou de l'insertion.

Durée de séjour

Accueil sans limitation de durée. Le principe de la maison relais est de proposer un habitat durable.

Gestionnaire	Coordonnées	Nom de la résidence	Lieu	Nombre de places	Total
Foyer St-Benoît Labre	5 rue du Bois Rondel 35700 Rennes 02.99.84.28.00 foyer.saintbenoitlabre@wanadoo.fr	Les Verts Buissons	Rennes	12	98
AIS35	43 rue de Redon 35000 Rennes 02.99.67.39.14 adsao@wanadoo.fr	Yves Maléfant	Rennes	17	
	1, Rue du Rachapt 35500 VITRE 02.99.75.32.59 centre.promotion.sociale@wanadoo.fr		Vitré	16	
	7 rue des Douves 35600 Redon 02 99 71 01 16 ahi-adsao.redon@ais35.fr		Redon	18	
AMIDS	52, Rue Monsieur Vincent 35400 Saint-Malo 02.99.21.00.95 amids@orange.fr	Le Castel	St-Malo	15	
Habitat et Humanisme	6 rue de l'Hôtel Dieu 35000 Rennes 02 99 27 76 92 ille-et-vilaine@habitat-humanisme.org	Marie Heurtaut	Rennes	20	

Résidences-accueil

Leurs missions

La résidence accueil est une formule de maison relais dédiée aux personnes souffrant d'un handicap psychique qui prévoit un partenariat formalisé avec des équipes de soins et un accompagnement social et médico-social adapté. Le projet social s'articule autour d'un triptyque: présence d'un hôte, accompagnement social et accompagnement sanitaire.

Type d'habitat

Structure de taille réduite comportant entre 10 et 25 logements, alliant logements privatifs et espaces collectifs. Présence en journée d'un hôte, ou d'un couple d'hôtes, ayant une qualification ou une expérience reconnue dans le domaine social et/ou de l'insertion.

Durée de séjour

Accueil sans limitation de durée.

Gestionnaire	Coordonnées	Nom de la résidence	Lieu	Nombre de places	Total
Espoir 35	1 Place Simone de Beauvoir 35000 Rennes 02 99 36 68 38 contact@espoir35.fr	Simone de Beauvoir	Rennes	14	38
POSABITAT	Promenade du Gué Maheu 35300 Fougères 02 99 94 39 50	Villebois-Mareuil	Fougères	12	
ALFADI	8, Rue Abbé Henri Grégoire 35200 Rennes 02.99.86.79.30 asso.alfadi@wanadoo.fr	Ti-Anez	Rennes	12 *	

*6 places fléchées « sortants de prison »

Allocation Logement Temporaire (ALT)

Leurs missions

Dispositif qui constitue une étape dans un parcours proche de l'autonomie. Cette allocation est une aide financière pour les associations et les centres communaux et intercommunaux d'action sociale pour loger à titre transitoire, les personnes et des familles défavorisées. Ce dispositif intervient en aval de l'hébergement d'insertion et en attente d'un logement de droit commun.

Type d'habitat

Logements ou chambres dans un parc très diversifié : parc privé, parc social, résidences sociales dans la limite de 10 % de leur capacité, hébergement d'urgence, hôtel...

Durée de séjour

Pas de limite réglementaire mais l'objectif est que la durée moyenne n'excède pas six mois (les personnes étant censées avoir obtenu entre temps une solution de logement adaptée à leur situation).

PLACES D'HEBERGEMENT AU TITRE DE L'ALLOCATION LOGEMENT TEMPORAIRE PAR PAYS					
	Nom de l'Organisme	Nombre de logements	Capacité	Adresse de l'association	Contact
PAYS DE RENNES					
RENNES					
	A.I.V.S. Parc diffus	24	76	1, Rue Michel Gérard 35200 RENNES	02.23.40.40.40 contact@aivs-rennesmetropole.fr
	A.I.V.S. Résidence "les Deux Chênes"	28	65		
	A.I.V.S. Résidence "Le Nobletz"	7	20		
	A.I.V.S. Résidence "Vincent Auriol"	28	59		
	A.L.F.A.D.I.	18	36	8, Rue Abbé Henri Grégoire 35200 RENNES	02.99.86.79.30 asso.alfadi@wanadoo.fr
	ASFAD	5	14	146D, Rue de Lorient CS 64418 35044 RENNES CEDEX	02.99.59.60.01 siege@asfad.fr
	COMITE DES AMIES SOCIALES	8	8		
	I.B.E.P.	9	16	2, Allée de la Bourgonnette 35000 RENNES	02.99.86.11.86 ibep.rennes@ibepformation.net
	SAINT-BENOÎT-LABRE	8	23	5, Rue du Bois Rondel 35700 RENNES	02.99.84.28.00 foyer.saintbenoitlabre@wanadoo.fr
	SAINT-BENOÎT-LABRE Maison relais	10	13		
	S.E.A. "Sortie de l'Hiver"	5	15	Parc d'Affaires la Bretèche 35760 SAINT-GREGOIRE	02.99.77.31.13 sea-siege@sea35.org
	S.E.A. Logements jeunes	8	12		
HEDE					
	COMMUNAUTE EMMAÛS	6	10	Beauvoir 35630 HEDE	02.99.45.45.36 emmaus.rennes@wanadoo.fr
LA BOUËNIÈRE					
	C.C.A.S.	1	3	5, Rue Théophile Rémond 35340 LA BOUËNIÈRE	02.99.62.62.95 ccas@mairie-labouexiere.fr
LIEFFRE					
	C.C.A.S.	1	3	9, Rue des Ecoles 35340 LIEFFRE	02.99.68.52.29 ccas@ville-liffre.fr
S/TOTAL		167	376		
COALLIA (Étrangers)					
	F.T.M. - Accueil d'urgence	1	1	22, Rue Bahon Rault CS 76905 35069 RENNES CEDEX	02.99.84.21.84 bernard.hennequin@coallia.org
	S.H.T. des demandeurs d'asile	1	4		
	S.A.S.	4	18		
S/TOTAL		6	23		
S/TOTAL		173	399		

PAYS DE SAINT-MALO					
SAINT-MALO					
	A.M.I.D.S.	7	14	52, Rue Monsieur Vincent 35400 SAINT-MALO	02.99.21.00.95 amids@orange.fr
	LEGOELAND	10	35	22, Avenue Jean Jaurès CS 31765 35417 SAINT-MALO CEDEX	02.99.56.72.07 legoeland@wanadoo.fr
	TYAL LEVENEZ	21	41	37, Avenue du R.P. Umbricht B.P. 108 35407 SAINT-MALO CEDEX	02.99.40.46.49 tyallevenez@wanadoo.fr
S/TOTAL		38	90		
PAYS DE REDON ET VILAINE					
REDON					
	A.I.S. - A.D.S.A.O.	4	10	43, Rue de Redon 35000 RENNES	02.99.67.39.14 adsao@wanadoo.fr
	C.C.A.S. de Redon	6	14	7, Rue des Douves B.P. 90129 35601 REDON CEDEX	02.99.71.22.97 ccas@mairie-redon.fr
	M.A.P.A.R.	4	4	2, Rue Chantebel B.P. 10317 35603 REDON CEDEX	02.99.72.14.39 mapar-redon@wanadoo.fr
S/TOTAL		14	28		
PAYS DE VITRE					
VITRE					
	A.I.S. "LES TERRRES NOIRS"	2	7	1, Rue du Rachapt 35500 VITRE	02.99.75.32.59 centre.promotion.sociale@wanadoo.fr
	C.C.A.S. de Chateaubourg	2	9	9, Rue Pasteur 35200 CHATEAUBOURG	02.99.00.75.18 ccas@chateaubourg.fr
	C.C.A.S. de Janzé	1	4	Hôtel de Ville CS 85025 35150 JANZE	02.99.47.00.54 mairie@janze.fr
	C.C.A.S. de Vitré	6	10	1, Rue Saint-Louis B.P. 50144 35501 VITRE CEDEX	02.99.74.50.54 accueilccas@ccasvitre.fr
	TREMPLIN	8	9	13, Rue Pasteur 35500 VITRE	02.99.74.61.73 tremplin.vitre@wanadoo.fr
S/TOTAL		19	39		
PAYS DE FOUGERES					
FOUGERES					
	A.P.E.2A.	11	45	88, Rue de la Forêt 35300 FOUGERES	02.99.99.18.66 ape2a@wanadoo.fr
	EMMAÛS	5	20	Ferme de Paron 35300 FOUGERES	02.99.94.18.74 emmausfougeres@free.fr
LOUVIGNE-DU-DESERT					
	C.C.A.S.	1	4	19, Rue Lariboisière B.P. 29 35420 LOUVIGNE DU DESERT	02.99.98.01.50 accueil@louvignedudessert.org
S/TOTAL		17	69		
PAYS DE BROCELIANDE					
MEDREAC					
	C.C.A.S.	1	3	Place de la Mairie 35360 MEDREAC	02.99.07.23.20 mairie.de.medreac@wanadoo.fr
MONTFORT-SUR-MEU					
	C.C.A.S.	2	10	Boulevard Villebois Mareuil B.P. 86219 35162 MONTFORT SUR MEU	02.99.09.00.17 actionsociale@montfort-sur-meu.fr
SAINT-ONEN-LA-CHAPELLE					
	C.C.A.S.	1	4	Place de la Mairie 35290 ST ONEN LA CHAPELLE	02.99.09.67.20 mairie.stonen@orange.fr
S/TOTAL		4	17		
PAYS DES VALLONS-DE-VILAINE					
BAIN-DE-BRETAGNE					
	COMMUNAUTE DE COMMUNES	2	8	42, Rue de Sabin B.P. 17047 35470 BAIN DE BRETAGNE	02.99.43.70.80 jeunesse@moyennevilaine-semnon.fr
GUICHEN					
	COMMUNAUTE DE COMMUNES	1	5	12, Rue Blaise Pascal B.P. 88051 35580 GUICHEN	02.99.57.03.80 c.chauvois@acsor.fr
S/TOTAL		3	13		
TOTAL organismes		262	632		
TOTAL avec COALLIA		268	655		

Lits Halte Soins Santé (LHSS)

Leurs missions

Il s'agit de structures chargées d'offrir une prise en charge médico-sociale aux personnes sans domicile dont l'état de santé, sans nécessiter une hospitalisation, n'est pas compatible avec la vie à la rue.

Elles accueillent, 24 heures sur 24 et 365 jours par an, les personnes sans domicile ne présentant que des problèmes de santé bénins, ne nécessitant donc pas une hospitalisation. Ce dispositif assure une prise en charge sanitaire et sociale des personnes dont l'absence de domicile empêche une prise en charge satisfaisante de leurs problèmes de santé, et évite soit une rupture dans la continuité des soins, soit une aggravation de l'état de santé.

Les LHSS proposent une offre de soins médicaux ou para-médicaux, un suivi thérapeutique, un accompagnement social, une offre de prestations d'animation et une éducation sanitaire. Le personnel présent fait un suivi social de toutes les personnes hébergées et met tout en œuvre pour permettre aux personnes de recouvrer les droits sociaux auxquels elles peuvent prétendre.

Type d'habitat

Les LHSS sont des établissements médico-sociaux. Ils se situent dans des structures collectives en chambres individuelles ou partagées (cohabitation).

Durée de séjour

La durée prévisionnelle du séjour est de 2 mois. Celle-ci peut être prolongée si la santé du patient l'exige. Les entrées et sorties sont décidées par le directeur, après l'avis du médecin.

Gestionnaire	Coordonnées	Lieu	Nombre de places	Public
AMIDS	52, Rue Monsieur Vincent 35400 Saint-Malo 02.99.21.00.95 amids@orange.fr	St-Malo	2	Hommes seuls
AIS 35	43 rue de Redon 35000 Rennes 02.99.67.39.14 adsao@wanadoo.fr	Rennes	4	Hommes seuls ou des couples sans enfant dans la mesure où la situation de la personne ayant besoin de soins permet la présence du conjoint(e) ou de l'ami(e) dans la même chambre

Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)

Leurs missions

Les ACT proposent un hébergement « à titre temporaire pour des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical, de manière à assurer le suivi et la coordination des soins, l'observance des traitements et à permettre un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion » (Art. D 312-14 du CASF).

Type d'habitat

Les appartements ou les pavillons destinés à l'hébergement doivent être situés à proximité des lieux de soin et bien intégrés dans la cité, afin de favoriser autant que possible l'insertion sociale. Ils doivent être accessibles à l'accueil des personnes malades ou très fatigables (ascenseurs, proximité des transports...).

Durée de séjour

Il s'agit d'un hébergement à titre temporaire. Toutefois, la durée du séjour sera définie par la structure en lien avec la personne hébergée sur la base du projet individuel.

Si un long séjour paraît souhaitable, la structure fixera périodiquement des objectifs à atteindre avec la personne accueillie en veillant à ne pas lui laisser craindre que la prise en charge puisse prendre fin brutalement (circulaire du 30 octobre 2002).

Gestionnaire	Coordonnées	Nombre de places	Informations complémentaires
Réseau Louis Guilloux	2 bis rue du Général Nicolet 35200 RENNES tél: 02.23.36.00.84 ou 02.23.36.00.85	10 places 10 logements (T1 ou T2) disséminés sur la ville de Rennes (quartiers sud) sont proposés. Trois d'entre eux peuvent accueillir des personnes à mobilité réduite.	Procédure d'admission: http://www.reseauvillehopital35.org/act-vih

36 places ACT en Bretagne :

- **18 places dans les Côtes d'Armor** (dont 5 places pour sortants de prison) : association Les Nouelles, 5 rue Luzel 22000 Saint Brieuc, 02 96 75 91 91
- **4 places dans le Finistère** : Amitiés d'Armor, 4 rue de Quercy 29200 Brest, 02 98 47 29 80
kerdigemer@amitiesarmor.asso.fr
- **4 places dans le Morbihan** : association Douar Nevez, 39 rue de la Villeneuve - Immeuble Corduan 56100 Lorient, 02 97 21 47 71

Leurs missions

Le Centre Maternel accueille des femmes majeures, enceintes et/ou avec enfant(s) de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel, moral et psychologique. L'objectif du centre maternel est de rompre l'isolement des femmes enceintes et des mères en difficulté avec enfant de moins de trois ans, mettre les femmes enceintes en mesure d'exprimer le plus librement possible un choix quant à leur souhait de conduire ou non leur grossesse à terme, de les préparer à l'accouchement en vue soit d'une maternité soit d'un consentement d'adoption, leur apporter l'aide matérielle et éducative, et un soutien psychologique pour encourager leur insertion sociale.

Type d'habitat

Deux types d'hébergement, l'un au sein de la structure, l'autre en ville, peuvent être proposés pour mener à bien ces actions :

- L'hébergement est " regroupé " au sein même de l'établissement. Les logements les plus fréquemment proposés sont des chambres individuelles, des chambres aménagées pour familles et des studios. Par ailleurs des locaux communs sont partagés par tous.
- Un réseau d'appartements

Durée de séjour

La durée du séjour dépend de la nécessité de la prise en charge et de la volonté des personnes accueillies.

La prise en charge est accordée pour plusieurs mois (6 mois) en fonction de la situation des bénéficiaires et, si nécessaire, une prolongation peut être accordée.

Gestionnaire	Coordonnées	Lieu	Nombre de places
ASFAD	Centre maternel " Ti an Ere " 28 rue des Tanneurs 35 000 Rennes 02 99 87 91 00 E-mail : tianere.direction@asfad.fr	28 rue des Tanneurs 35 000 Rennes 02 99 87 91 00	16 unités familiales : 16 mères enceintes et/ou accompagnées de(s) enfant(s)
Le Goéland	22 Av Jean Jaurès CS 31 765 35 417 St Malo Cedex 02 99 56 72 07		5 unités familiales réparties sur 3 appartements d'habitat social dont 2 en habitat partagé
Essor	21 rue de Vouziers 35000 Rennes 09 61 32 65 01	21 rue du Thabor 35000 Rennes 02 99 84 52 50	13 unités familiales

ANNEXES

Présentation des CHRS du département d'Ille et Vilaine

Adresse de l'association	43 rue de Redon 35000 Rennes
Téléphone	02 99 67 39 14
Fax	02 99 67 46 89
Mail	adsao@wanadoo.fr
Site Internet	http://adsao-revivre.pagesperso-orange.fr/
Responsable de la structure	M. Cambon (Directeur)

CHRS

	Capacité
Nombre de places	57 places (dont 10 en appartements extérieurs)
	Public
Public accueilli	Sur site : Hommes seuls et couples sans enfant. Diffus : hommes seuls, familles, couples avec ou sans enfant.
Accessibilité aux personnes à mobilité réduites	OUI
Accueil d'usagers avec chiens	NON
	Modalités des hébergements
Modalités d'hébergement (collectif, diffus...) Préciser le nombre de places selon le type d'hébergement	Chambres individuelles dont 5 chambres pour couples (internat)
Sanitaires	Chaque chambre est équipée d'une salle de bain (douche et wc). Appartements extérieurs équipés
Espace collectif (si hébergements diffus)	Salle TV, salle de loisirs. Extérieurs (terrain de volley-ball, basket...)
Espaces ou matériels mis à disposition	Matériel de loisirs
	Localisation géographique
Situation géographique des hébergements (ville, adresse...)	Près de centre ville, quartier Arsenal - Redon à Rennes (structure collective)
Accessibilité de l'établissement	Ligne de bus (ligne 9, arrêts Surcouf et Malakoff)
	Règles de fonctionnement
Visites	Visites autorisées en journée. Modalités qui peuvent être précisées et adaptées dans le contrat de séjour
	Participation financière
Caution	Pas de caution
Participation financière à l'hébergement	30% des ressources, aide sociale pour les personnes sans ressources
	Vie collective
Ateliers et actions collectives	Ateliers : AVA (ateliers d'adaptation à la vie active) dans le CHRS
	Prestations complémentaires et partenariats
Restauration	Restauration collective matin, midi et soir (self)
Prestation médicale	Une infirmière à temps plein, Médecin référent
Aide psychologique	Partenariat avec l'équipe mobile du CHGR
Autres services	Distribution tickets de transport -> 115



ADSAO REDON

Adresse de l'association	43 rue de Redon 35000 Rennes
Adresse de la structure	7 rue des Doves 35 600 REDON
Téléphone	02 99 71 01 16
Fax	02 99 71 01 16
Mail	adsao@wanadoo.fr
Site Internet	http://adsao-revivre.pagesperso-orange.fr/
Responsable de la structure	M. Cambon (Directeur)

	CHRS	Stabilisation
	Capacité	
Nombre de places	10	2
	Public	
Public accueilli	Tout public	
Accessibilité aux personnes à mobilité réduites	Non	
Accueil d'usagers avec chiens	Non	
	Modalités des hébergements	
Modalités d'hébergement (collectif, diffus...) Préciser le nombre de places selon le type d'hébergement	Grande maison avec plusieurs appartements (co-habitation), 1 studio indépendant.	
Sanitaires	Appartements et studios équipés (co-habitation)	
Espace collectif (si hébergements diffus)	Non	
	Localisation géographique	
Situation géographique des hébergements (ville, adresse...)	Redon (Rue Mermoz + rue V. Hugo)	
Accessibilité de l'établissement	Pas de transport en commun	
	Règles de fonctionnement	
Visites	Pas de visites	
Horaires de sorties	Horaires libre	
	Participation financière	
Caution	Non	
Participation financière à l'hébergement	10 à 30% des ressources	
	Prestations complémentaires et partenariats	
Restauration	Pas de restauration collective mais logements équipés de cuisine. Bons alimentaires possibles	



Adresse de l'association	52 rue Monsieur Vincent 35400 Saint Malo
Téléphone	02 99 81 50 34
Fax	02 99 19 93 07
Mail	amids@orange.fr
Responsable de la structure	M. Pichon (Directeur)

	CHRS	Stabilisation
Capacité		
Nombre de places	7	3+1 (place de stabilisation hors CHRS)
Public		
Public accueilli	Hommes seuls	Hommes seuls
Accessibilité aux personnes à mobilité réduites		
Accueil d'usagers avec chiens	NON	Oui (chenil de 4 places)
Modalités des hébergements		
Modalités d'hébergement (collectif, diffus...) Préciser le nombre de places selon le type d'hébergement	Chambres individuelles avec des lieux de vie collectifs	Chambres collectives
Sanitaires	Sanitaires individuels dans lieu de vie	Sanitaires collectifs
Espaces ou matériels mis à disposition	Buanderie: sèche linge et lave linge + Bureaux (accès au téléphone, fax, internet...)	
Localisation géographique		
Situation géographique des hébergements (ville, adresse...)	Collectif situé 52 rue M. Vincent à St Malo	
Accessibilité de l'établissement	Accès en train ou bus (ligne 8B): gare SNCF est à 1.4km (21 min) et l'arrêt de bus est à 100m (5 min).	
Règles de fonctionnement		
Visites	Pas de visites après 22h00	Pas de visites
Horaires de sorties	24h/24	de 08h à 19h
Absences	Sur justificatif	
Participation financière		
Caution	non	
Participation financière à l'hébergement	100 euros	4€/nuit
Vie collective		
Ateliers et actions collectives	Sorties et animations collectives	
Prestations complémentaires et partenariats		
Restauration	Pas de restauration. Logements équipés de cuisines	Restauration collective
Prestation médicale	Bilans de santé CPAM	
Aide psychologique	Permanences EMPSMEP	
Autres partenariats	Associations caritatives, CCAS, ...	

Adresse de l'association	88 rue de la Forêt 35 300 Fougères
Téléphone	02 99 99 18 66
Fax	02 99 99 27 00
Mail	ape2a@wanadoo.fr
Responsable de la structure	Mme Gaillard (Directrice)

	CHRS	Stabilisation	Hébergement temporaire
Capacité			
Nombre de places	17	2	8 logements
Public			
Public accueilli	Tout public		
Accessibilité aux personnes à mobilité réduites			
Accueil d'usagers avec chiens			
Modalités des hébergements			
Modalités d'hébergement (collectif, diffus...) Préciser le nombre de places selon le type d'hébergement	Appartements meublés (co-habitation possible)		
Sanitaires	Appartements équipés (co-habitation)		
Localisation géographique			
Situation géographique des hébergements (ville, adresse...)	Fougères		
Règles de fonctionnement			
Visites	Il y a un règlement de fonctionnement que l'utilisateur doit signer après en avoir pris connaissance au moment de l'admission.		
Horaires de sorties			
Absences			
Participation financière			
Caution	Pas de caution (Etat des lieux et inventaire)		
Participation financière à l'hébergement	10% si ressources		
Vie collective			
Ateliers et actions collectives	Oui		
Prestations complémentaires et partenariats			
Restauration	Pas de restauration collective mais logements équipés de cuisine.		
Aide psychologique	Une psychologue		



ASFAD

Adresse de l'association	146 , rue de Lorient CS 64418 35044 Rennes Cedex
Téléphone	02 99 59 60 01
Fax	02 99 33 27 20
Mail	chrs.direction@asfad.fr
Site Internet	www.asfad.fr
Responsable de la structure	M. Boisard (Directeur)

	CHRS	Stabilisation
Capacité		
Nombre de places	180	3
Public		
Public accueilli	Femmes seules avec ou sans enfants	
Accessibilité aux personnes à mobilité réduite		
Accueil d'usagers avec chiens	Non	
Modalités des hébergements		
Modalités d'hébergement (collectif, diffus...) Préciser le nombre de places selon le type d'hébergement, co-habitation	Appartements ou chambres	
Sanitaires		
Espace collectif (si hébergements diffus)	Salon	
Espaces ou matériels mis à disposition	Lave-linge, local poussette, téléphone, espace informatique, espace lecture	
Localisation géographique		
Accessibilité de l'établissement	Ligne de bus 11, arrêt Stade Rennais	
Règles de fonctionnement		
Visites	Autorisées jusqu'à 21h30 à l'appartement ou dans la chambre et jusqu'à 22h au salon d'accueil. "Bon d'autorisation de visites" à remettre au référant.	
Horaires de sorties	Jusqu'à 1h du matin. Pas d'horaires le week-end (vendredi et samedi soirs)	
Participation financière		
Caution	60 euros (état des lieux et inventaire)	
Participation financière à l'hébergement	Femmes seules: 10% des ressources Familles: fonction de la composition de la famille ou de la taille du logement	
Vie collective		
Ateliers et actions collectives	Ateliers AVA (rémunérés 30% du SMIC)	
Prestations complémentaires et partenariats		
Restauration	Restauration collective possible le soir	
Prestation médicale	Permanences de médecins généralistes, pédiatres, infirmière puéricultrice	
Aide psychologique	Psychologue et infirmier psychiatrique	
Autres partenariats	Permanences CPAM	
Autres services	Multi accueil M'Ti moun (garde des enfants)	



ASSOCIATION FOYER SAINT BENOIT LABRE

Adresse de l'association	5 rue du Bois Rondel 35000 Rennes
Téléphone	02 99 84 28 00
Fax	02 99 63 17 52
Mail	foyer.saintbenoitlabre@wanadoo.fr
Site Internet	http://foyer-saintbenoitlabre.fr/index.php
Responsable de la structure	Hervé Le Fresne (Responsable de service)

	CHRS	Stabilisation
	Capacité	
Nombre de places	60	9
	Public	
Public accueilli	Hommes seuls	
Accessibilité aux personnes à mobilité réduites	Non	
Accueil d'usagers avec chiens	Non	
	Modalités des hébergements	
Modalités d'hébergement (collectif, diffus...) Préciser le nombre de places selon le type d'hébergement	48 places en structure collective (12 chambres en co-habitation de 3 personnes, 5 chambres en cohabitation de 2 personnes et 11 chambres individuelles). 12 places appartements diffus (studio ou co-habitation de 2 personnes)	
Sanitaires	Collectif: WC et douches collectives (lavabo dans les chambres)	
Espace collectif (si hébergements diffus)	Salle TV, bibliothèque, salle baby foot, jardin	
Espaces ou matériels mis à disposition	Machine à laver	
	Localisation géographique	
Situation géographique des hébergements (ville, adresse...)	Rennes	
Accessibilité de l'établissement	Métro et bus	
	Règles de fonctionnement	
Visites	Visites autorisées sous conditions (Cf règlement de fonctionnement)	
Horaires de sorties	Du lundi au vendredi : 22h30 Week-end et jours fériés : 0h00	
Absences	Absences soumises à autorisation dans la limite de 8 nuits par mois	
	Participation financière	
Caution	Non	
Participation financière à l'hébergement	25% des ressources avec un plafond de 250€	
	Vie collective	
Ateliers et actions collectives	Code de la route, football, ateliers cuisine, Instant café, accès à la culture, prévention des risques, sorties ponctuelles...	
	Prestations complémentaires et partenariats	
Restauration	Restauration collective matin midi et soir (sandwich possible, repas tardifs). Cuisine individuelle ou partagée dans les appartements.	
Prestation médicale	Infirmière (visite à l'admission et suivi médical) + permanence CSAPA	
Aide psychologique	Permanence Equipe mobile de psychiatrie et précarité	
Autres partenariats	Permanences: Aide juridique d'urgence, CPAM	
	Informations complémentaires	
	Accompagnement social en co-référence	

Adresse de l'association	22 Av Jean-Jaurès CS 31765 35417 Saint Malo Cedex
Téléphone	02 99 56 72 07
Fax	02 99 40 55 68
Mail	secretariat.direction@asso-legoeland.fr
Site Internet	www.asso-legoeland.fr
Responsable de la structure	M. Dréano-Delale (Directeur)

	CHRS	Stabilisation
Capacité		
Nombre de places	26 financées - 29 autorisées	3
Public		
Public accueilli	Familles (femmes ou hommes avec enfants), personnes seules, couples sans enfant	Familles (femmes ou hommes avec enfants), personnes seules, couples sans enfant
Accessibilité aux personnes à mobilité réduites	Mise à disposition d'un hébergement individuel ou en co-hébergement au sein de logements du parc social public en rdc ou à l'étage avec ou sans ascenseur	Mise à disposition de logements du parc social privé adapté aux capacités et difficultés des personnes accueillies
Accueil d'usagers avec chiens	La présence d'animaux dans le cadre de la mise à disposition d'hébergement est soumise à une entente formelle avec la direction de l'association, il n'en demeure pas moins que la personne hébergée reste responsable de son animal de compagnie.	
Modalités des hébergements		
Modalités d'hébergement (collectif, diffus...) Préciser le nombre de places selon le type d'hébergement, co-habitation	8 hébergements meublés et équipés (Accueil au sein d'un parc logement diffus en individuel ou dans le cadre d'un co-hébergement)	3 hébergements meublés et équipés (Accueil au sein du parc privé en hébergement individuel ou dans le cadre d'un co-hébergement)
Sanitaires	Appartements équipés (la salle de bain et les sanitaires sont communs dans le cadre d'un co-hébergement)	Les hébergements sont individuels et équipés
Espace collectif (si hébergements diffus)	Actions collectives réalisées au sein de lieux communs à d'autres dispositifs de l'association	
Espaces ou matériels mis à disposition	Prêts de jeux/ Prêts de livres/ Accès Internet	
Localisation géographique		
Situation géographique des hébergements (ville, adresse...)	Villes de Saint-Malo et Dinard	
Accessibilité de l'établissement (moyens de transport)	L'ensemble des logements sont desservis par le réseau de transport en commun de la ville de Saint-Malo ou de Saint-Malo Agglomération	
Règles de fonctionnement		
Visites	Visites autorisées en journées et limitées à 1 ou 2 personnes. Modalités qui peuvent être précisées et adaptées dans le contrat de séjour	
Horaires de sorties	Les personnes accueillies ne disposent pas d'horaires d'entrées et de sorties. Leur présence doit être compatible avec le projet d'insertion et / ou le rythme des enfants qui les accompagnent	Les personnes accueillies ne disposent pas d'horaires d'entrées et de sorties. Leur présence doit être compatible avec le projet d'insertion
Absences	Les absences doivent faire l'objet d'une entente formelle avec le référent de la personne hébergée et de la Direction de l'Association	
Participation financière		
Caution	110 euros	
Participation financière à l'hébergement	Participation financière selon revenus : 0 à 110 euros pour les personnes seules, 26 à 110 euros pour les ménages d'au moins de 2 personnes	
Vie collective		
Ateliers et actions collectives	Ateliers de remise en forme, Ateliers cuisine, Ateliers socio-esthétique, Participation au groupe régional culturel, Participation aux instances consultatives des personnes accueillies nationales et régionales	
Prestations complémentaires et partenariats		
Restauration	Possibilité de se restaurer au sein de l'hébergement mis à disposition - cuisine individuelle.	
Prestation médicale	Equipe mobile de précarité et santé mentale - Droit commun	
Aide psychologique	Possibilité de bénéficier d'un accompagnement psychologique par la psychologue de l'Association	
Autres partenariats	CDAS, CCAS, Association caritatives, CSAPA, CMP...	



CHRS LES TERTRES NOIRS

Adresse de l'association	43 rue de Redon 35000 Rennes
Adresse de l'établissement	1 rue de Rachapt 35 500 Vitré
Téléphone	02 99 75 32 59
Fax	02 99 74 68 45
Mail	pole-vitre@ais35-vitre.org
Responsable de la structure	M. Masclet (Directeur du CHRS les Tertres Noirs)

CHRS

	Capacité
Nombre de places	33 places insertion
	Public
Public accueilli	Tout public sauf mineur isolé
Accueil d'usagers avec chiens	Oui (7 chenils)
	Modalités des hébergements
Modalités d'hébergement (collectif, diffus...) Préciser le nombre de places selon le type d'hébergement	19 en collectif (dont 2 urgences DGF) 16 en diffus
Sanitaires	Communs
Espace collectif (si hébergements diffus)	Salle de sport, jardins, ferme
Espaces ou matériels mis à disposition	3 postes informatique avec internet
	Localisation géographique
Situation géographique des hébergements (ville, adresse...)	1, rue du Rachapt et rue de la Mériaïs - Vitré
Accessibilité de l'établissement	Train
	Règles de fonctionnement
Visites	Possibles dans le collectif
Horaires de sorties	Pas de contrainte
	Participation financière
Caution	Non
Participation financière à l'hébergement	Selon le texte DDCSPP
	Vie collective
Ateliers et actions collectives	AVA
	Prestations complémentaires et partenariats
Restauration	Restauration collective (matin, midi et soir)
Prestation médicale	Infirmière ADMR du lundi au samedi midi
Aide psychologique	Convention CMP
Autres partenariats	Convention CSAPA
Autres services	Kit hygiène en fonction de la composition de la famille